

Initiatives parlementaires

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois que le député dont on vient de faire l'appel de la motion sera ici dans un instant.

• (1700)

M. le vice-président: Le député de Simcoe-Sud (M. Lewis) invoque le Règlement?

M. Lewis: Monsieur le Président, il y a peut-être eu malentendu au bureau du député d'Athabasca (M. Shields). Je ne voudrais pas lui faire perdre l'occasion de présenter sa motion inscrite à l'article n° 132, aussi fais-je appel à l'indulgence de la Chambre—je viens juste d'en parler avec le leader parlementaire adjoint du parti libéral et je sollicite à cet égard l'indulgence du NPD—pour demander que la Chambre s'ajourne dès maintenant afin que le député d'Athabasca ne perde pas l'occasion de proposer sa motion et de la faire débattre comme il convient. Je me rends compte que cela pourrait incommoder les députés de l'opposition qui devaient intervenir dans le débat de la motion d'ajournement, mais je m'engage à faire en sorte que l'on débattre demain de ces questions si cela leur convient.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, nous n'avons aucune objection à essayer d'aider le gouvernement à accorder ses violons pour que nous puissions donner notre appui à la proposition du secrétaire parlementaire. Je voudrais toutefois que l'on décide que les députés qui devaient parler aujourd'hui dans le cadre du débat d'ajournement, pourront le faire demain, car deux d'entre eux sont des nôtres.

M. Lewis: Monsieur le Président, je serais disposé à accepter.

M. Riis: Monsieur le Président, nous serions disposés à accepter la requête du secrétaire parlementaire à condition que les questions qui devaient être soulevées dans le cadre du débat d'ajournement le soient demain. Je voudrais faire également une autre proposition. Si le député souhaite que d'autres députés participent à l'organisation de son caucus, les néo-démocrates peuvent peut-être l'aider.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'apprécie l'indulgence des deux partis de l'opposition. Je leur signale que ce sont les simples députés qui doivent organiser l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, et que nous faisons de notre mieux pour aider le député ici en cause.

M. le vice-président: Sauf erreur, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) a proposé, appuyé par le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) que la Chambre s'ajourne à demain, à 11 heures, et que les députés de l'opposition qui devaient prendre la parole dans le cadre du débat d'ajournement le fassent demain. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Nickerson: Monsieur le Président, étant donné que d'autres députés que ceux de l'opposition devaient prendre part au débat d'ajournement ce soir, peut-on obtenir la même garantie pour eux?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: C'est ce que j'avais compris, c'est valable pour tous les députés.

(La motion de M. Lewis est adoptée.)

M. le vice-président: Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 11 heures demain.

(La séance est levée à 17 h 05.)